

0420075D  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD  
4 AVENUE PAUL CEZANNE  
42604 MONTBRISON CEDEX  
Tel : 0477967171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 2  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 26  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 12/10/2015  
Réuni le : 05/11/2015  
Sous la présidence de : Annie D-Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

-Sortie du 18/11/2015 au cinéma REX à Montbrison des 1ères GA, 32 élèves et 2 accompagnateurs, don de 32.00 € de l'association "actions formation".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : D-Henry  
Prénom : Annie  
Signé le: 09/11/2015 16:51:22

0420075D  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD  
4 AVENUE PAUL CEZANNE  
42604 MONTBRISON CEDEX  
Tel : 0477967171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accord de principe pour les sorties scolaires et voyage

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 3  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 26  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 12/10/2015  
Réuni le : 05/11/2015  
Sous la présidence de : Annie D-Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord de principe pour les sorties et voyages.

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :  
-Liste ci-jointe.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : D-Henry  
Prénom : Annie  
Signé le: 09/11/2015 16:51:25

TABLEAU RECAPITULATIF DES SORTIES LP - année scolaire 2015-2016  
CA N°2 du jeudi 05 novembre 2015

sorties	DATE	ORGANISATEUR	NBRE D'ÉLÈVES	NBRE D'ACCOMPAGNATE URS	Participation des familles	Acte du CA
Cinéma REX à Montbrison (visualisation d'un documentaire)	Le 18/11/2015	M. Gauthier	32 élèves de 1 <sup>ère</sup> GA	2		
Prieuré de Champdieu (fabrication de maquettes)	Le 18/11/2015	M. Noailly	15 élèves de TMA	2		
Easydis ST Bonnet les Oules (visite entreprise)	Le 20/11/2015	Mme Suchet	24 élèves de 3 <sup>ème</sup> Prépa pro	2		
St Galmier / St Etienne (visites entreprises)	Le 27/11/2015	Mme Villard	16 élèves de 1 <sup>COM</sup>	2		

0420075D  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD  
4 AVENUE PAUL CEZANNE  
42604 MONTBRISON CEDEX  
Tel : 0477967171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 4  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 26  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 12/10/2015  
Réuni le : 05/11/2015  
Sous la présidence de : Annie D-Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

-Sortie du 18/11/2015 au Prieuré de Champdieu des élèves de 2TMA, 15 élèves et 2 accompagnateurs, don de 60.00 € de la Coopérative scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : D-Henry  
Prénom : Annie  
Signé le: 09/11/2015 16:51:28

0420075D  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD  
4 AVENUE PAUL CEZANNE  
42604 MONTBRISON CEDEX  
Tel : 0477967171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 5  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 26  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 12/10/2015  
Réuni le : 05/11/2015  
Sous la présidence de : Annie D-Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

-Sortie du 27/11/2015 à ST Galmier et ST Etienne, visites d'entreprises, des élèves de 1COM, 16 élèves et 2 accompagnateurs, don de 315.00 € de le Coopérative scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : D-Henry  
Prénom : Annie

Signé le: 09/11/2015 16:51:30

0420075D  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD  
4 AVENUE PAUL CEZANNE  
42604 MONTBRISON CEDEX  
Tel : 0477967171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 6  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 26  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 12/10/2015  
Réuni le : 05/11/2015  
Sous la présidence de : Annie D-Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

-Convention avec le Collège Jules Romains à St Galmier, représenté par son chef d'établissement M. BENABIDA, concernant l'organisation commune du "Forum des formations de la Voie Professionnelle" le jeudi 14/01/2016 à Feurs.  
Coût d'adhésion 65.00 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

# Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : D-Henry  
Prénom : Annie

Signé le: 09/11/2015 16:51:33

0420075D  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD  
4 AVENUE PAUL CEZANNE  
42604 MONTBRISON CEDEX  
Tel : 0477967171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/10/2015

Réuni le : 05/11/2015

Sous la présidence de : Annie D-Henry

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Ce sont des marchés de fournitures à procédure adaptée n'excédant pas 200 000.00 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 000 000.00 HT pour les marchés de travaux.

Cette délégation sera présentée à chaque renouvellement du Conseil d'administration. Toutefois, afin d'éviter toute interruption de fonctionnement matériel de l'établissement, cette délégation sera valable jusqu'à l'obtention du caractère exécutoire de l'autorisation donnée par le nouveau conseil d'administration.

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : D-Henry

Prénom : Annie

Signé le: 09/11/2015 16:51:36